

HONORAIRES

 en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Activité de gestion locative non soumise à TVA – Tarifs HT

GESTION

* A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

➤ **HONORAIRES DE GERANCE** **6,00 %** du montant du loyer HC encaissé

➤ **ASSURANCE SADA << LOYERS IMPAYÉS ET DÉTERIORATIONS IMMOBILIERES >>**

- Garantie Loyers Impayés et déteriorations immobilières **4,90 %** du loyer chargé quittancé
- + Protection Juridique **+ Prime annuelle fixe de 50 Euros TTC**

- Garantie Loyers Impayés **3,90 %** du loyer chargé quittancé
- + Protection Juridique **+ Prime annuelle fixe de 50 Euros TTC**

- Garantie Détériorations immobilières (si lot cautionné par Visale) **1,00 %** du loyer chargé quittancé
- + Protection Juridique

➤ **COMPTABLE**

- Travaux préparatoires à la déclaration de l'IRPP **Gratuit**
- Rupture du mandat la 1^{ère} année **100 € par lot**

➤ **JURIDIQUE/CONTENTIEUX**

- Congé donné au locataire **40 €**
 - Remise du dossier à l'huissier / avocat : **120 €**
- (gratuit si assurance loyers impayés)*

*** FRAIS DE MISE EN LOCATION PARTAGES PAR MOITIE ENTRE LE PROPRIÉTAIRE ET LE LOCATAIRE** : prestation de visite, constitution dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée

LOCATION	Locataire	Propriétaire
STUDIO, TYPE 1	150 €	150 €
TYPE 2	200 €	200 €
TYPE 3 ET PLUS	250 €	250 €
<u>En cas de mouvement du locataire pendant la durée initiale du bail, les frais de mise en location sont les suivants * :</u>		
<i>*3 ans pour un contrat de location vide loi du 6 juillet 1989 – 1 an pour un contrat de location meublée</i>		
STUDIO, TYPE 1	75 €	75 €
TYPE 2	100 €	100 €
TYPE 3 ET PLUS	125 €	125 €

(conformément aux dispositions de l'article 5,I de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et dans le respect du décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires (plafond de 3€ par mètre carré de surface habitable pour la part imputée au locataire – plafonds réglementaires des honoraires imputables au propriétaire et au locataire en matière de prestation de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail de 12€/m² en zone très tendue, 10€ en zone tendue et 8€/m² dans les autres zones) et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier)

Glissement de Bail IML (Intermédiation locative) : GRATUIT

Association Altéa-Cabestan

Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) de la Charente-Maritime

34, avenue de la Résistance - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 27 50 15 – contact@alizes17.fr

Carte n° CPI 1702 2018 000 037 769 délivrée par la CCI de la Charente-Maritime - Garanties financières : CEGC. Gestion : 220 000€. Transactions : 110 000€